



COMMUNE
DE
BONVILLARS

Réf. 81.05/FJ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE MUNICIPALITE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

TARIFICATION LIEE AU REGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Noté que la Municipalité valide l'augmentation du prix de l'eau dès la facturation 2023 soit

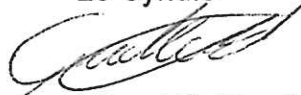
- Augmentation générale de 30cts/m³
- Augmentation de l'eau d'arrosage de 35cts/m³

Afin de couvrir les charges de ce secteur.

Adopté par la Municipalité lundi 13 novembre 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Mikael Guilloud



La Secrétaire


Nathalie Ryser

Selon l'art. 8 de l'Annexe du Règlement communal sur la distribution de l'eau, la compétence tarifaire de détail est déléguée à la Municipalité qui fixe le taux des différentes taxes dans le respect des valeurs maximales définies aux articles précédents.

Le tarif de détail ainsi fixé par la Municipalité est affiché au pilier public. Il entre en vigueur à l'échéance du délai de requête à la Cour constitutionnelle, Avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne, soit vingt jours à compter de cet affichage, soit le 14 décembre 2023.

Annexe : tarif de détail

Municipalité de Bonvillars

TARIF DU SERVICE DES EAUX

Village de Bonvillars

Concession annuelle + Fr. 10.00 par appartement supplémentaire desservi		Fr.	25,00
Location du compteur	DN20-25-32	Fr.	20,00
	DN40 et plus	Fr.	40,00
Consommation	de 1 à 100 m3	Fr.	1.50/m3
	de 101 à 500 m3	Fr.	1.40/m3
	501 m3 et plus	Fr.	1,20/m3
Concession Vignes et jardins, forfait		Fr.	50,00
Eau d'arrosage vignes, le m3	de 1 à 400 m3	Fr.	1,20/m3
	401 m3 et plus	Fr.	1,20/m3

Les Hauts de Bonvillars

Consommation minimale imposée annuellement à chaque ferme ou habitation : 200 m3 à Fr. 1.50		Fr.	300,00
Dépassement		Fr.	1.30/m3
Location du compteur	DN20-25-32	Fr.	20,00
	DN40 et plus	Fr.	40,00
Eau d'arrosage , le m3	de 1 à 400 m3	Fr.	1,20/m3
	401 m3 et plus	Fr.	1,20/m3

Bonvillars, le 13 novembre 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  La secrétaire 
Mikael Guilloud  Nathalie Ryser